



L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/246

Givrins, février 2023

INCROYABLE, ILS L'ONT FAIT !
La Cantonale 2024 se fera à Givrins



La Jeunesse de Givrins, à travers son comité d'organisation, mettra notre village au centre du canton de Vaud en 2024.

Le dimanche 22 janvier dernier, lors de l'assemblée générale de la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes (FVJC) ou tout simplement la "Fédé" à Savigny, Givrins a été élu pour accueillir La Cantonale, le graal, en 2024. Cette victoire et d'autant plus historique que c'est la toute première édition qui aura lieu dans le district de Nyon.

La Jeunesse de Givrins a travaillé sans relâche, sillonné les quatre coins du canton durant une année entière pour faire connaître notre village et prouver sa motivation.

La Municipalité leur dit un énorme BRAVO et se réjouit de leur apporter son soutien pour que la fête soit réussie et mémorable !

A vos agendas !

La Cantonale 2024 aura lieu du mercredi 31 juillet au dimanche 18 août 2024

DETENTION DE POULES ET GRIPPE AVIAIRE

« *Qui pond un œuf pond une poule, puisqu'on ne sait pas qui a commencé* » !

Coluche

Le vieux paradoxe de l'œuf et de la poule demeurant irrésolu, nous nous contenterons de relayer ici quelques rappels et informations importantes aux **personnes détenant des poules**.

Vous êtes en effet de plus en plus nombreux à adopter des poules pour leurs œufs, le recyclage des déchets verts ou encore l'éducation des enfants à la nature. L'installation et la gestion de poulaillers doivent néanmoins respecter certaines exigences légales et nous vous rappelons que **l'enregistrement des élevages de volailles est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010**, même pour les personnes qui ne détiennent que quelques animaux.

L'enregistrement se fait auprès de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).

Cet enregistrement est important pour :

- La surveillance de la santé animale,
- La lutte contre les épizooties,
- La traçabilité des denrées alimentaires d'origine animale.

Du fait de son éventuelle nuisance pour le voisinage, l'aménagement d'un poulailler doit également faire l'objet **d'une demande de permis de construire** auprès de la Municipalité (art. 103 LATC et 68 RLATC).



Par ailleurs, nous vous rappelons que de nombreux cas de **grippe aviaire** ont été recensés parmi les oiseaux sauvages en Europe depuis deux ans. Cette grippe a malheureusement fait son apparition en Suisse fin 2022.

Dans ce contexte, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a ordonné des mesures à l'échelle nationale afin de prévenir la propagation de la maladie. Ces mesures, introduites fin novembre 2022, sont toujours en vigueur et sont les suivantes :

- ✓ Sortir les volailles uniquement dans les zones à l'abri des oiseaux sauvages
- ✓ Séparer les poules des oies et canards
- ✓ Limiter l'accès au poulailler au strict nécessaire
- ✓ Se laver et se désinfecter les mains avant d'entrer dans le poulailler
- ✓ Ne pas toucher les cadavres des animaux

Mais qu'on se rassure, l'OSAV indique que la souche virale de la grippe aviaire n'est transmissible à l'homme que dans des cas extrêmement rares et **la viande de poulet et les œufs peuvent être consommés sans crainte**.

Pour aller plus loin : plus d'infos sur www.info@blv.admin.ch

Des questions ? Vous pouvez vous adresser directement à l'OSAV, Infodesk, tel 058 463 30 33

JOSE – FRENE A FLEURS – FRAXINUS ORNUS



Afin de combler le vide laissé par le cèdre du centre du village après son abattage en juillet 2022, La Municipalité de Givrins a acquis et fait planter, en novembre 2022, un frêne à fleurs baptisé « José ».

La plantation de cet arbre a généreusement été financée par l'amicale du 72^{ème} Giron FJDN (fédération des jeunesses du district de Nyon) 2018.

Une bouteille, contenant diverses informations des membres de la Municipalité, les noms des membres de l'amicale et des différentes entreprises de Givrins a été mise en terre au pied de l'arbre.



Longue vie à José, qui amène de la fraîcheur et qui crée un point de rencontre au centre de notre beau village.

SOUFFLEUSES A FEUILLES

Les feuilles mortes ne se ramassent pas uniquement à la pelle... et pas n'importe quand !

La Municipalité rappelle que l'utilisation des souffleuses à feuilles thermiques est limitée à certaines heures du lundi au samedi et interdite le dimanche, à l'instar des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.), conformément à l'art. 43 alinéa 3 du Règlement de Police communal.

Ces souffleuses à feuilles étant particulièrement bruyantes et dérangeantes pour le voisinage, nous vous remercions de bien vouloir en restreindre l'usage et respecter l'horaire suivant durant lesquelles elles sont tolérées :

Du lundi au vendredi, de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00

Le samedi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Pour les jardins, il est également rappelé que les feuilles mortes contribuent à la qualité et à l'équilibre du sol et qu'elles ne doivent pas nécessairement être toutes évacuées. En effet, en se décomposant, elles apportent des matières organiques qui nourrissent le sol, puis les végétaux. Elles peuvent donc servir à couvrir un sol nu, réaliser un paillis bienfaisant pour les potagers et alimenter le compost ! Les tas de feuilles mortes peuvent également servir d'abri pour la petite faune et les insectes.



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)

Invitation à une séance d'information publique (pas d'inscription) le jeudi 23 février 2023 à 19h30 à la Grande Salle de Givrins

Le Plan Général d'Affectation de la Commune date du 29 février 1980. La situation de Givrins a évolué et les dispositions datant de près de 40 ans sont en partie obsolètes.

La révision du PACom et de son Règlement assure une meilleure prise en compte des aspects qualitatifs d'aménagement du territoire et permet une croissance mesurée, à l'échelle du village et de son contexte.

Elle s'inscrit dans la poursuite d'une large réflexion tenant compte de données nouvelles, de la prise en compte du Plan Directeur Cantonal (PDCn), de la révision de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et de la Loi vaudoise sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC).

L'entrée en vigueur du PACom sonnera par ailleurs le glas des zones réservées hors centre qui avaient été introduites en 2018 et qui seront régies par les règles du PACom.

Après une longue procédure et de nombreux échanges entre la Commune, la Commission d'Urbanisme et le Canton, le PACom de Givrins et son Règlement sont à bout touchant pour être soumis à l'enquête publique d'ici fin février.

La mise à l'enquête durera 30 jours durant lesquels le Plan et son Règlement seront tenus à disposition du public. Avis de ce dépôt sera affiché au pilier public et publié dans le journal La Côte et la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud.

Le PACom étant contraignant pour les autorités et les propriétaires et n'étant en principe révisé que tous les 15 ans, la Municipalité souhaite vous en présenter les grandes lignes en présence de l'urbaniste de la Commune, M. Alain Brique du bureau Fischer Montavon, et répondre à vos questions à l'occasion de la séance d'information susmentionnée, laquelle sera suivie d'un apéritif.

APPLICATION GUICHET MOBILE *Ensemble, faisons bouger la mobilité !*

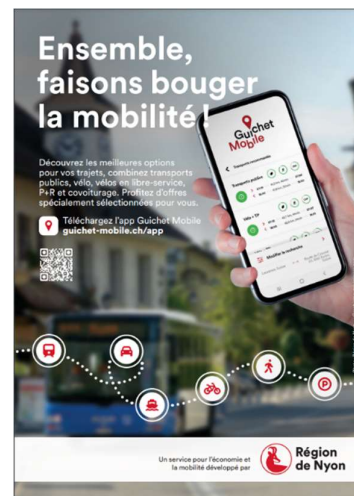
L'app Guichet Mobile vous permet de combiner transports publics, vélo, vélos en libre-service, P+R et covoiturage.

Découvrez les meilleures options pour vos trajets et profitez d'offres spécialement sélectionnées pour vous.

Téléchargez-la gratuitement: <https://guichet-mobile.ch/app>

L'application a été conçue par la Région de Nyon avec le soutien du Canton de Vaud, des communes et des transporteurs.

Les communes déjà partenaires sont Arzier-Le Muids, Borex, Bursins, Céligny, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Coppet, Crans, Crassier, Eysins, Founex, Genolier, Gland, Grens, La Rippe, Luins, Mies, Nyon, Rolle, Saint-Cergue, Trélex, Vich, Vinzel, et... depuis le 1^{er} janvier 2023, Givrins !



Greffe Municipale - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins
Tél. 022/369.90.20
Courriel : greffe@givrins.ch
Site internet communal : www.givrins.ch